Aurillac, le vendredi 26 juin 2015,

SNUipp-FSU Cantal

Bâtiment de l'Horloge
7 Place de la Paix
15 000 AURILLAC

Tél : 04 71 64 03 35
Mél : snu15@snuipp.fr

à Madame Najat Valleau-Belkacem,
Ministre de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

OBJET : situation du remplacement des professeurs des écoles dans le Cantal

Madame la Ministre,

Par la présente, nous souhaitons attirer votre attention sur la crise du remplacement qui touche notre département. Nous souhaitons vous alerter directement car notre administration départementale reste sourde à nos propositions et revendications.

Nous n'avons pourtant pas manqué de dénoncer cette situation à maintes reprises lors des différentes instances départementales. Des propositions d'ouvertures de postes de remplaçants ont été faites au CTSD du 31 mars 2015 et au CDEN du 8 avril 2015 par la FSU. Des choix ont été faits par notre IA-DASEN sur des postes « hors la classe » ainsi que des maintiens de postes en collège, financés par l'enveloppe du 1er degré.

De plus, dans le cadre du mouvement des professeurs des écoles 2015, les postes de brigade de remplacement ont été bloqués pour permettre le financement des stages de nos jeunes collègues. Cependant, il reste 5 postes à pourvoir. Notre situation d'effectifs était déficitaire, notre hiérarchie fait à nouveau le choix de geler ces postes.

La situation est grave et inédite Madame la Ministre. À ce jour, nous comptabilisons près de 400 demi-journées non remplacées. Non seulement la continuité du service est rompue, mais des questions de sécurités des élèves et des maîtres sont en jeu. Pour exemple :

- à l'école de Thiézac le 24 mars 2015 (47 élèves) et à l'école de Labrousse le 27 février 2015 (49 élèves), il ne restait plus qu'un seul enseignant pour prendre en charge tous les élèves . La Circulaire no 97-178 du 18 septembre 1997 introduit le principe suivant : « L'institution

scolaire assume la responsabilité des élèves qui lui sont confiés. » En l'occurrence, l'Institution a failli.

- La dernière semaine du stage directeur a été annulée. Cette situation va à l'encontre des instructions officielles citées dans le Bulletin Officiel du 11 décembre 2014. Dans la circulaire n° 2014-164 du 1-12-2014, il est rappelé que «le décret n° 89-122 du 24 février 1989 fait de la formation préalable une condition pour la prise de fonction comme directeur d'école. L'arrêté du 28 novembre 2014 précise que la durée de cette première session de la formation initiale est de trois semaines» et que «La deuxième session de la formation initiale des directeurs d'école se déroule au début de la première année d'exercice. Sa durée est fixée par l'arrêté du 28 novembre 2014 à deux semaines, ultérieurement complétées par un dispositif d'au moins trois jours.»

Le non remplacement des maîtres est devenu coutume. L'enseignement auquel les élèves ont droit n'est plus prodigué. Des remplacements courts ne sont plus assurés, les remplacements longs débutent souvent après le début des absences. Le fonctionnement des écoles s'en trouve perturbé, mettant en péril la sécurité des élèves et dégradant les conditions de travail de nos collègues. Le SNUipp-FSU 15 plaide pour l'ouverture de postes permettant de renverser cette situation et de ramener un peu de sérénité dans les écoles, pour le bien du Service Public d'Éducation qui, comme vous le savez Madame la Ministre, nous est cher.

Dans l'attente d'une réponse, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Les co-secrétaires Départementaux
Julien Barbet et Emeric Burnouf